



CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Paris, le 10 octobre 2003

Communiqué de presse

AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE AUX SALARIÉS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Ouverte du 23 juin au 2 septembre 2003, l'augmentation de capital de Crédit Agricole S.A. réservée aux salariés est définitivement réalisée ce jour, 10 octobre 2003. Au total, 51 082 salariés du Groupe Crédit Agricole, en France et à l'étranger, ont souscrit pour un montant global de 345,4 millions d'euros.

Lancée quelques semaines à peine après le succès de l'offre amicale du Crédit Agricole sur le Crédit Lyonnais, cette opération reflète l'importance de l'actionnariat salarié dans le groupe. Elle témoigne de la volonté d'associer immédiatement l'ensemble des collaborateurs au projet de rapprochement. En souscrivant de manière significative à l'offre qui leur était proposée, ceux-ci ont exprimé leur volonté d'accompagner la construction du nouveau groupe qui naîtra du rapprochement entre le Crédit Agricole et le Crédit Lyonnais.

Le nombre d'actions nouvelles créées par cette augmentation de capital (25 233 264) porte à 74 370 333 le nombre d'actions détenues à travers des FCPE par les salariés du groupe Crédit Agricole.

Cette opération a été réalisée dans le cadre du financement de l'offre sur le Crédit Lyonnais tel qu'il avait été annoncé.

C'est également dans ce cadre qu'une augmentation de capital d'un montant de 2 milliards d'euros avec droit préférentiel de souscription aura lieu dans les semaines à venir, après fixation des modalités et obtention du visa de la Commission des Opérations de Bourse.

Il est rappelé à cette occasion, qu'au 30 septembre 2003 le capital de Crédit Agricole S.A. était détenu à 52,21% par SAS rue la Boétie, et à 3,65% par d'autres entités du groupe Crédit Agricole dont 0,17% d'autocontrôle de Crédit Agricole S.A. A cette date, en dehors des AGF (3,48% du capital) et de Banca Intesa (1,20%), à notre connaissance, aucun autre actionnaire ne détenait plus de 0,50% du capital de Crédit Agricole S.A. (en dehors des FCPE détenus par les salariés).